



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



17 mars 2022

## **INVESTIR DANS LA FRANCE DE 2030 : ANNONCE DES LAUREATS DE L'APPELS A PROJETS « BOUSSOLES DES JEUNES »**

Le Gouvernement présente les 17 lauréats (dont 3 sous réserve d'ajustements) sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Boussole des jeunes » opéré pour le compte de l'Etat par l'ANRU. Lancé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), aujourd'hui intégré dans France 2030, il vise à accélérer la coopération d'acteurs autour de la « Boussole des jeunes ». Le programme permet de répondre de manière innovante aux besoins formulés par les jeunes sur tout type de territoires.

La « Boussole des jeunes » est une **plate-forme numérique dotée d'un mode de fonctionnement simple et intuitif visant à mettre en relation les jeunes âgés entre 15 et 30 ans, qui s'interrogent sur les services, les dispositifs et les droits auxquels ils peuvent prétendre**, avec des professionnels de proximité qui proposent leur offre de services et s'engagent à les accompagner dans leurs démarches. A partir d'un bref questionnaire, la boussole présente les services et droits mobilisables par le jeune depuis son territoire et l'oriente vers le professionnel correspondant. S'il est intéressé par une offre de service en particulier, le jeune peut décider de laisser ses coordonnées pour être contacté dans un délai court et annoncé par le professionnel en charge de l'offre.

L'Etat, à travers la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), a développé le système d'information (SI) qu'elle fournit aux porteurs de projets sous la forme d'une mise à disposition accompagnée d'une formation et d'un suivi de l'animateur de la boussole territorialisée. Le SI doit être enrichi par les offres portées par les acteurs du territoire.

Le dispositif entre maintenant dans une phase d'expérimentation sur les modes de coopération territoriale qui doivent se construire autour de la boussole et permettant d'identifier et d'intégrer dans le SI l'ensemble des offres du territoire. La DJEPVA et ses partenaires, convaincus de la plus-value de la boussole, souhaitent désormais accélérer son expérimentation et encourager une réponse partenariale

aux besoins des jeunes ; accélération qui se justifie d'autant plus au regard du contexte actuel de crise sanitaire et économique.

L'appel à projets vise ainsi un déploiement croissant de la boussole et poursuit plus spécifiquement les objectifs stratégiques suivants :

- **Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie sans distinction de situation ou de profil.** Véritable vecteur d'insertion, la boussole a pour objectif de répondre à la problématique du non-recours aux droits en essayant de s'affranchir des écueils de la communication institutionnelle et en s'affichant comme un outil simple d'utilisation (anonymat et neutralité des relations) ;
- **Remobiliser les jeunes les plus en difficulté** : lors de la première expérimentation sur le territoire du Grand Reims, 40 % des utilisateurs se déclarent sans activité, à comparer aux 18 % de la population de jeunes de 15-29 ans sans activité recensée sur ce territoire. L'évaluation de l'expérimentation menée dans le cadre de cet appel à projets permettra de vérifier l'effet levier de la boussole dans la remobilisation des jeunes en difficulté ;
- Permettre aux jeunes les plus éloignés des lieux d'information, notamment des territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accéder plus facilement à leurs droits et **rendre plus lisible l'action publique auprès de ces citoyens** ;
- **Capter un public inconnu des structures d'accompagnement** ;
- Apporter dans un délai bref (1 à 7 jours) des **réponses opérationnelles et adaptées au besoin spécifique de chaque jeune** ;
- **Améliorer les coopérations d'acteurs autour des besoins des usagers**, dans une logique transversale en vue d'une politique intégrée de jeunesse (intersectorielle et coordonnée) ;

Le jury de sélection réuni le 25 janvier 2022, et composé de membres d'institutions, d'associations de jeunesse et d'experts, a sélectionné les projets ayant répondu aux critères de l'AAP.

**Les projets lauréats sont les suivants :**

<b>Territoire</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Thématiques visées</b>
Département des Alpes Maritimes	AGIS 06- CAP JEUNESSE	Emploi, formation et logement
Métropole Nice Côte d'Azur	AGIS 06- CAP JEUNESSE	Santé
La Creuse	ALISO	Santé, logement et formation
Loir-et-Cher	BIJ 41	Emploi, formation, logement et santé
Grand Sud Gironde	Cap Solidaire	Santé, logement et vie quotidienne

Département de la Charente-Maritime	CDIJ 17	Santé, logement, insertion professionnelle et formation
SICOVAL - Agglomération du Sud-Est Toulousain	Communauté d'agglomération du SICOVAL	Emploi, santé et aide aux démarches
Loire	CRIJ Auvergne Rhône-Alpes	Emploi, information et logement
Le Rhône	CRIJ Auvergne Rhône-Alpes	Emploi, formation et logement
La Vienne	CRIJ Nouvelle Aquitaine	Emploi, logement et santé, mobilité internationale, engagement et vie quotidienne.
Bouches du Rhône	CRIJ PACA	Emploi, insertion, formation, logement et santé
Vaucluse	CRIJ PACA	Emploi, formation et santé
Moselle	CRIJ-BIJ	Emploi, formation, logement, santé et mobilité
Allier	PIJ Vichy Communauté	Emploi, logement, formation, santé et mobilités

**Les projets validés sous réserve d'ajustements, après avis émis par le jury sont :**

Martinique	CLLAJ	Logement, emploi, recours au droit, accès aux loisirs et santé
Lyon métropole	CRIJ Auvergne Rhône-Alpes	Mobilité internationale et santé
Yvelines	Yvelines information jeunesse	Emploi, formation, logement et santé

**Contacts presse**

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

01 40 81 78 31 - [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**ANRU**

Camille Maire

0673642607 - [cmaire@anru.fr](mailto:cmaire@anru.fr)

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

### A propos de l'ANRU :

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr/> Suivez-nous sur [@AnruOfficiel](#) Rejoignez-nous sur LinkedIn [ANRU](#)